

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/99

2 décembre 1999

DU COMMERCE

(99-5320)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

BRUNÉI DARUSSALAM

Déclaration de M. Pehin Dato Abdul Rahman Taib Ministre de l'industrie et des ressources primaires

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Présidente, le gouvernement des États-Unis et les habitants de Seattle qui accueillent cette importante Conférence. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour féliciter M. Mike Moore de sa nomination à la direction générale de l'OMC.

Nous nous réunissons aujourd'hui à Seattle à un moment décisif. Cette Conférence est la dernière Conférence ministérielle avant le nouveau millénaire. Et surtout, elle se déroule dans un monde qui peine à s'adapter aux transformations rapides qu'apporte la mondialisation.

Les manifestations de la rue témoignent de la difficulté de ces adaptations. Ces manifestations nous rappellent également les objectifs qui sont consacrés par le Préambule de l'Accord de Marrakech. Le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et l'octroi d'avantages aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Nos discussions sont donc l'occasion d'examiner ces problèmes et de définir ensemble, de façon équilibrée, les orientations qui seront celles du système commercial international.

Dans ces circonstances, j'aimerais rappeler le très important mandat que nous a donné la seconde Conférence ministérielle de Genève. Ce mandat était d'évaluer la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay ainsi que les progrès accomplis en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Nous avons eu maintenant près de cinq ans pour mettre en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay. L'évaluation de la mise en œuvre des Accords a conclu que celle-ci s'était heurtée à de réelles difficultés. À dire vrai, les Accords ont principalement bénéficié aux pays développés, qui ont un avantage en matière de technologie, de savoir-faire et d'infrastructure. Pour de nombreux autres pays, la promesse de la croissance économique et du développement n'a, pour l'essentiel, pas été tenue.

Il nous faut donc renforcer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié que contiennent les Accords. Dans le même temps, il nous faut développer l'assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Les examens des Accords qui ont été prescrits devraient aussi traiter véritablement des questions qui touchent et intéressent les pays en développement et les pays les moins avancés. Je suis fermement convaincu que cette analyse est cruciale pour permettre aux pays en développement de bénéficier aussi des avantages des Accords du Cycle d'Uruguay.

Les préparatifs de la Conférence ministérielle, qui ont commencé il y a un an, ont pris en compte les nombreuses préoccupations exprimées par les Membres sur la nécessité de continuer à améliorer et à renforcer le système commercial mondial. Plus de 150 propositions ont été présentées au Conseil général pour examen. Au cours des derniers mois, nos représentants ont durement travaillé

à Genève afin de décider des questions qui devraient être abordées lors des négociations et qui devraient être retenues et regroupées, par catégorie, dans les futurs programmes de travail.

C'est pourquoi, outre les nouvelles négociations qui sont prescrites dans les domaines de l'agriculture et des services, il nous faut examiner rigoureusement les autres sujets qu'il est proposé d'inclure dans les nouvelles négociations afin d'éviter d'alourdir excessivement le programme de travail des années à venir. Par ailleurs, ma délégation est favorable à des négociations sur les droits de douane frappant les produits non agricoles, dans la mesure où ces produits incluent des produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement.

Mais de nombreuses autres propositions ne sont pas mûres pour des négociations. Nous estimons donc qu'il est souhaitable de poursuivre des travaux exploratoires sur les questions qui ont été soulevées à Singapour et qui concernent le commerce et l'investissement, le commerce et la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges.

Il serait également judicieux de reporter l'application de la Déclaration sur le commerce électronique mondial jusqu'à la quatrième Conférence ministérielle et d'établir un groupe de travail horizontal, hors de toute négociation. Cette technologie étant à un stade embryonnaire dans la plupart des pays en développement, nous pensons que les études portant sur les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique devraient également analyser la façon dont les pays en développement pourraient bénéficier du commerce électronique.

Brunéi Darussalam, comme la plupart des Membres de l'OMC, souscrit aux normes de travail fondamentales. Il nous faut toutefois rappeler qu'il a été convenu à Singapour que l'Organisation internationale du travail était l'organe compétent pour s'occuper de ces problèmes.

En conclusion, nous aimerions souligner que les nouvelles négociations et le futur programme de travail devraient pleinement prendre en compte les besoins des pays en développement. Ces nouvelles négociations devraient viser à accorder des avantages plus importants à tous les Membres, et en particulier à ouvrir de façon effective et en temps utile l'accès aux marchés des produits des pays en développement et des pays les moins avancés. Selon nous, cette approche est la seule qui permette d'assurer de façon crédible que le système commercial mondial ne marginalise pas davantage certains de ses Membres. Il nous faut avancer avec détermination et en réitérant notre engagement de participer à cette entreprise commune qu'est le renforcement du système commercial international.
